

Jean-Yves Le Déaut, député de Meurthe-et-Moselle, chargé d'un rapport d'évaluation sur la loi après-mines

« Ne prenons pas dès aujourd'hui des décisions irrévocables »

by Le Moniteur - vendredi, décembre 21, 2001

<https://www.correspondances.fr/jean-yves-le-deaut-depute-de-meurthe-et-moselle-charge-dun-rapport-devaluation-sur-la-loi-apres-mines/>

« Ne prenons pas dès aujourd'hui des décisions irrévocables »

Secrétaire d'Etat à l'Industrie, Christian Pierret a choisi de différer à 2004 l'envoi dans le bassin ferrifère nord de la Lorraine. Comment expliquez-vous cette décision contraire à l'avis des experts internationaux qui jugent l'envoi inéluctable ?

Le report de l'envoi correspond à une volonté politique : ne prenons pas dès aujourd'hui des décisions irrévocables. Le délai de deux ans permet d'approfondir les études techniques avant de cesser le pompage actuellement assuré par le sidérurgiste luxembourgeois Arbed. Les experts mandatés par le secrétariat d'Etat à l'Industrie en novembre dernier indiquent que la période dynamique de l'envoi, c'est-à-dire, la montée des eaux dans les galeries, peut générer un effet domino catastrophique, si les piliers de soutènement ne sont pas correctement superposés. Il faut se laisser le temps d'effectuer un bon travail technique et, le cas échéant, d'entreprendre des travaux de consolidation.

Comptez-vous aborder dans votre rapport la question de l'indemnisation et du relogement des victimes d'affaissements ?

Certainement. Rapporteur de la loi après-mines votée en 1999, j'ai pour mission d'évaluer ses premières concrétisations. J'ai rencontré Marie-Noëlle Liennemann, secrétaire d'Etat au Logement, pour travailler sur les méthodes d'indemnisation. Je me propose de rencontrer l'ensemble des parties et de confronter les différents modes de calculs. Je rappelle néanmoins que la loi après-mines constitue un progrès : avant sa promulgation, les sinistrés ayant signé une close de non recours n'avaient que leur yeux pour pleurer.

Que répondez-vous aux élus du bassin ferrifère, qui se plaignent d'un gel prolongé de l'urbanisme dans leur secteur ?

La politique mise en œuvre depuis les premiers affaissements est celle du parapluie total. Nous entrons dans une période transitoire qui appelle des aménagements. Le plan de prévention des risques miniers ne sera pas bouclé avant cinq ou six ans. Il n'est pas possible de geler totalement l'urbanisme durant toute cette période. Les nouvelles techniques de construction antisismique peuvent permettre d'édifier de nouvelles constructions – à condition de définir de nouvelles règles d'urbanisme.

